



Centre Hospitalier
de Pfastatt

Livret d'accueil

Home Haeffely

2 rue des Blés

68120 PFASTATT

 03.89.52.80.38

 03.89.52.82.50

Service 2

1 rue Henri Haeffely

68120 PFASTATT

 03.89.52.80.27

 03.89.52.83.30

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être admis ou allez être admis dans les prochains jours à l'EHPAD du centre hospitalier de Pfastatt.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous souhaitons que ce Livret d'Accueil vous apporte les réponses aux questions que vous vous posez afin que votre installation dans notre établissement se déroule dans les meilleures conditions.

Nous nous engageons à prendre soin de vous de manière personnalisée et vous apporter des prestations de qualité qui rendront, nous l'espérons, votre hébergement le plus agréable possible.

Michel BENTZ,

Directeur délégué

Annexes :

Annexe 1 : Contrat engagement douleur

Annexe 2 : Dépôt d'objets de valeur

Annexe 3 : Trousseau pour l'admission en EHPAD

Nos missions

Il a pour mission d'accueillir des personnes âgées dont le niveau de dépendance dans les gestes de la vie quotidienne est élevé et/ou dont l'état de santé nécessite un suivi médical rapproché, des soins paramédicaux et des traitements réguliers.

L'organisation de la prise en charge se décline à partir d'un projet de vie individualisé centré sur les souhaits, les désirs et le rythme de vie de la personne et également à partir d'un projet de soins déterminé par l'état de santé, les besoins et le niveau de dépendance.

Nous cherchons à instaurer un lieu de vie propice à la qualité de vie de la personne âgée dans ses dimensions physiques, psychique, relationnelle et familiale.

L'EHPAD est composé de deux unités d'hébergement disposant actuellement de 96 lits, agréé par convention tripartite : le Home Haeffely et le Service 2.

Les chambres

Le Home Haeffely dispose de 80 chambres individuelles avec cabinet de toilette avec douche. La chambre, uniquement équipée d'un lit à hauteur variable et d'un chevet, doit être meublée.

Le Service 2 dispose de 13 chambres à un ou deux lits avec un coin lavabo.

Chaque chambre est meublée d'un lit à hauteur variable électrique, d'un chevet, d'une armoire, d'un fauteuil et peut être personnalisée de petits meubles et bibelots.

Les équipements communs

- Une salle de vie ou une salle à manger
- Une salle de bain avec baignoire à hauteur variable
- Deux toilettes pour personnes handicapées
- Une salle de soins
- Des locaux divers (rangement...)
- Une salle d'animation au Home Haeffely

Pour assurer votre protection et celles des installations hospitalières contre l'incendie, les bâtiments et les équipements sont conformes aux normes de sécurité (portes coupe-feu, détecteurs de fumée, matériels d'extinction...). Ces installations et équipements font l'objet d'un contrôle régulier par les services de secours qui délivrent un avis d'autorisation d'exploitation.

Le personnel à votre disposition

L'équipe soignante est composée d'infirmiers, d'aides-soignants et d'agents de services hospitaliers.

Pour tout renseignement, Mme BLOSSER est à votre disposition pour tout renseignement administratif.

Le cadre de santé est à la disposition des résidents et des familles.

Le médecin coordonnateur ou référent est à la disposition des résidents et des familles pour toute demande de renseignement d'ordre médical.

Des professionnels de l'établissement interviennent ponctuellement au sein de l'EHPAD : assistante sociale, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, diététicienne, professionnels de l'équipe mobile de soins palliatifs gériatriques.

Enfin, un certain nombre de prestataires ou d'intervenants extérieurs peuvent proposer leurs services payants (coiffeur, pédicures) ou apporter leur aide aux résidents (bénévoles, esthéticienne...).

Votre hébergement



- **Les repas**

A votre arrivée, un questionnaire concernant vos habitudes alimentaires est rempli pour prendre en compte vos goûts. Les menus sont établis par un chef de cuisine et une diététicienne, elle élabore également des régimes spéciaux.

Il est toujours possible d'obtenir un changement pour un menu qui ne vous conviendrait pas.

Les personnes qui vous rendent visite ont la possibilité de partager le repas avec vous, moyennant l'achat d'un ticket repas au service Accueil Admissions Facturation (entrée de l'hôpital).

Horaires des prestations repas :

- Le petit-déjeuner, de 7h30 à 9h30 avec choix possible : café, thé, tisane, lait, jus d'orange, pain, beurre, confiture...
- Le déjeuner à partir de 12h00
- Une distribution de boissons est organisée vers 16h00.
- Le dîner à partir de 18h00. Un choix est proposé entre un repas traditionnel et un « café complet ».

Les soignants apportent une aide partielle ou totale aux résidents dont l'état de dépendance ou de santé le nécessite.

- **Les boissons**



Les soignants effectuent un passage régulier durant la journée en proposant une hydratation sous différentes formes, adaptée, aux besoins et aux désirs de chaque résident (eau, eau gélifiée, jus de fruit, café, tisane).

Une fontaine à eau est installée dans chaque unité. Un distributeur de boissons se trouve également à votre disposition dans le hall d'entrée du Home Haffely (niveau 0).



- **Les soins corporels**

Une aide à la toilette, au bain ou à la douche est proposée aux résidents qui le nécessitent ou le souhaitent.

L'équipe soignante respecte l'intimité du résident pendant la toilette et n'entre dans sa chambre qu'avec son accord. Il est fait utilisation d'un paravent dans les chambres à deux lits.

Les produits de toilette sont à la charge du résident et/ou sa famille.



- **Le linge**

Une liste du trousseau est jointe au livret d'accueil : ce trousseau sera à compléter ou à renouveler en fonction des saisons et des besoins du résident.

Le linge de corps personnel est fourni et entretenu par le résident et il est obligatoire qu'il soit identifié par marquage (nom et lieu d'hébergement); le centre hospitalier peut éventuellement assurer le lavage et le marquage contre paiement.

Pour le marquage, il est fortement conseillé de le confier à l'établissement pour en assurer les meilleures conditions (information complète, tenue au lavage...). La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte.

Le linge hôtelier (draps, serviettes de toilette...) est fourni et entretenu par l'établissement.



- **Les visites**

Elles sont libres. Cependant, les soins effectués le matin peuvent vous amener à patienter.

- **Le courrier**



Le courrier est distribué et levé tous les jours. Les soignants du service 2 ou l'agent d'accueil du Home Haeffely se chargent de sa distribution en chambre. Pour vos correspondants, votre adresse est :

Home Haeffely
2 rue des Blés
68120 PFASTATT

Service 2
1 rue Henri Haeffely
68120 PFASTATT

Votre hébergement

- **Le téléphone**



Au Service 2, pour vous joindre au téléphone, votre correspondant peut faire soit le :

03.89.52.11.11 : Standard du Centre Hospitalier de Pfastatt

Ou **03.89.52.80.27** (Service 2) : Salle de soins

Un numéro de ligne directe est attribué par l'accueil. Moyennant paiement, vous disposerez d'un crédit d'unité vous permettant de téléphoner à l'extérieur.

La ligne téléphonique est distribuée par France Telecom pour le Home Haeffely à chaque résident.



- **Les activités**

Différentes animations, soit récréatives, soit thérapeutiques sont proposées (promenades, animations ludiques, fêtes, goûters...).

Les familles sont conviées à ces animations. De plus, l'association « les amis de la maison de retraite » intervient chaque semaine pour le bien-être de nos résidents.

- **Les intervenants extérieurs**

Le coiffeur intervient au Home Haeffely sur rendez-vous les jeudi après-midi tous les 15 jours. Le pédicure vient sur demande de l'infirmier ou du résident. Ces prestations sont payantes.

Les rendez-vous pour le coiffeur se prennent à l'accueil du Home Haeffely (03.89.52.80.38)

• Les biens de valeurs



Vous pouvez les déposer contre reçu auprès du receveur de l'hôpital par l'intermédiaire du service des admissions.

Vous devrez les retirer auprès de : **Monsieur le Trésorier**

**Trésorerie de Mulhouse
Centre Hospitalier
1K rue des carrières
68051 MULHOUSE Cedex**

Si vous les conservez dans votre chambre, sachez que le centre hospitalier ne peut être tenu responsable des disparitions ou de vols éventuels.

• Réclamations

Si vous aviez à émettre une plainte ou une réclamation concernant votre hébergement ou sur les soins prodigués, deux documents sont mis à votre disposition.

- un registre de signalement de plaintes et réclamation à l'accueil du Home Haeffely
- une feuille de signalement « maltraitance » à l'accueil de l'établissement, auprès des cadres de santé de chaque service, à l'accueil de l'EHPAD et au secrétariat de direction.

• Les pratiques religieuses

Vous avez la possibilité de faire appel à

l'Aumônerie au 03.89.42.81.31

Le Pasteur au 03.89.51.16.84

La communauté Israélite au 03.89.66.21.22

La Mosquée de Mulhouse au 03.89.32.13.23.

Une chapelle est à votre disposition dans le bâtiment principal B et au Home Haeffely en rez-de-jardin.

Des bénévoles rattachés à l'aumônerie passent au service 2 les dimanches, après l'office de 10 heures pour donner la communion aux personnes qui ne peuvent se rendre à la chapelle. Une messe avec communion est célébrée au Home Haeffely le lundi après-midi.

CHARTRE DU PERSONNEL DE L'EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT

- Assurer notre mission de service public, vous accueillir, vous héberger, vous soigner sans distinction aucune.
- Evaluer avec vous, vos capacités et vous motiver à conserver votre autonomie.
- Vous respecter en acceptant vos différences et en préservant votre intimité (corporelle, individuelle et familiale mais aussi votre espace privé).
- Répondre à vos besoins en respectant autant que possible, vos désirs et vos choix, en restant à votre écoute.
- Vous faire profiter de notre cadre de vie privilégié tout en favorisant les échanges à l'extérieur et vers l'extérieur.
- Vous informer de manière claire et compréhensible pour vous permettre de faire des choix éclairés.
- Vous assurer de garder votre droit à la parole, en vous donnant ainsi les moyens d'assumer vos responsabilités.
- Respecter vos libertés et vos croyances.
- Faciliter le plus possible votre vie dans l'établissement.
- Dialoguer avec vous et avec votre accord, avec votre famille ou votre entourage de manière à mieux vous connaître.
- Vous fournir des prestations diverses par rapport à vos besoins quotidiens (repas, hygiène, loisirs).
- Vous assurer de notre compétence, de notre conscience professionnelle, et de notre discrétion dans un travail en équipe pluridisciplinaire centré sur vous.
- Faire évoluer nos pratiques à même de maintenir ou améliorer votre bien être.

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

Article I

CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II

DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III

UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV

PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V

PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI

VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.

Article VII

LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII

PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX

DROITS AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI

RESPECT DE LA FIN DE LA VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII

LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII

EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV

L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



Vos correspondants à l'EHPAD

SERVICE 2

- Médecin référent
- Secrétariat 03.89.52.80.34
- Cadre de pôle 03.89.52.82.99
- Cadre de santé 03.89.52.82.71
- Assistante sociale 03.89.52.80.25
- Equipe soignante 03.89.52.80.27


HOME HAEFFELY

- Médecin coordonnateur 03.89.52.82.69
- Secrétariat 03.89.52.80.38
- Cadre de santé 03.89.52.82.56
- Equipe soignante 03.89.52.82.57
- Psychologue 03.89.52.81.91

Centre Hospitalier de PFASTATT

1 rue Henri Haeffely

68120 PFASTATT

 03.89.52.11.11

 03.89.50.80.60